

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA MER

Arrêté du 22 février 2022 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2022 au concours pour le recrutement d'officiers de port adjoints (lieutenants de port)

NOR : MERK2203629A

Par arrêté de la ministre de la mer en date du 22 février 2022, le nombre de places offertes, au titre de l'année 2022, au concours externe pour le recrutement d'officiers de port adjoints (lieutenants de port) est fixé à 10.